

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA CONTESTATION S'AMPLIFIE A LA FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Nombreux sont les insatisfaits du fonctionnement actuel de la Fédération Française du Sport Automobile, au point d'avoir vu une liste d'opposition contester la gouvernance de Nicolas Deschaux lors des récentes élections anticipées.

Loin de se calmer, ce mouvement n'a cessé de s'amplifier depuis le mois de décembre dernier.

Sur le plan sportif, c'est tout d'abord le naufrage du championnat fédéral phare, le GT Tour: plateau famélique à Nogaro, ayant entraîné l'annulation pure et simple de la deuxième épreuve à Ledenon, alors que les championnats identiques chez nos voisins réunissent des grilles de plus de 30 voitures devant plusieurs dizaines de milliers de spectateurs. C'est aussi la mauvaise santé de la coupe de France des circuits et du Karting, témoins de la détérioration de toutes les disciplines de notre sport.

A ces décisions désastreuses sur le plan sportif s'ajoute l'opacité de la gestion administrative et financière de la FFSA. La réalité et le coût du rôle de Jacques Régis, toujours omniprésent dans la vie fédérale, occultés par un refus systématique de transparence en sont un exemple emblématique.

Loin de susciter une réflexion de la part des dirigeants actuels, c'est au contraire une fin de non-recevoir qui est opposée à ceux qui osent poser les véritables questions concernant la gouvernance actuelle. Il faut rappeler à ceux qui l'auraient oublié que la Fédération appartient à tous ses licenciés, qui la cofinancent avec ses partenaires et l'argent du contribuable au travers des subventions ministérielles.

Cette situation a généré un profond malaise qui handicape le développement de notre sport et nécessite une clarification, demandée par l'équipe menée par Jacques Olivier, qui a fait parvenir à Nicolas Deschaux un courrier (ci-joint) co-signé par quatorze membres de l'Assemblée Générale, exigeant clarification et transparence concernant les activités de notre fédération.

Il paraît en effet aujourd'hui essentiel et incontournable de mettre à plat le système fédéral et de repenser la gestion sportive, humaine et financière de la FFSA pour que les licenciés et le développement de notre sport redeviennent la priorité absolue de la fédération.

Jacques OLIVIER
et les cosignataires

Paris, date de la poste.

Monsieur Nicolas DESCHAUX
Président
Fédération française de Sport Automobile
32 avenue de New York
75781 PARIS Cedex 16

Monsieur le Président,

Nous,

- Albany Christian, représentant du CRSA Réunion, titulaire de 276 droits de vote,
- Deschamps Jean-Pierre, représentant du CRSA Ile de France, titulaire de 1248 droits de vote,
- Diviès André, représentant du CRSA Midi Pyrénées, titulaire de 1368 droits de vote,
- Filloux Jean-Pierre, représentant du CRSA Limousin, titulaire de 196 droits de vote,
- Jusseaume Loic, représentant du CRSA Poitou Charente, titulaire de 531 droits de vote,
- Khun Max, représentant du CRSA Midi Pyrénées, titulaire de 1368 droits de vote,
- Lebosse Jean-Roch, représentant du CRSA Poitou Charente, titulaire de 532 droits de vote,
- Leforestier Jean-Claude, représentant du CRSA Normandie, titulaire de 1248 droits de vote,
- Leuvre Jean-Claude, représentant du CRSA Champagne Ardennes, titulaire de 304 droits de vote,
- Lunel Dominique représentant du CRSA Normandie, titulaire de 1249 droits de vote,
- Mauveaux Jean-Pierre, représentant du CRSA Rhône-Alpes, titulaire de 2044 droits de vote,
- Olivier Jacques, représentant du CRSA Bretagne Pays de Loire, titulaire de 1677 droits de vote,
- Poissenot Daniel, représentant du CRSA Bretagne Pays de Loire, titulaire de 1677 droits de vote,
- Tisseuil Alain, représentant du CRSA Limousin, titulaire de 196 droits de vote,

Titulaires ensemble de droits de vote nominatifs représentant le tiers des membres de l'Assemblée, soit plus du tiers des voix des droits de vote des sociétaires de l'Assemblée générale de la Fédération française de Sport Automobile (13914 voix suivant décompte FFSA au 31/10/2015), et usant de la faculté qui nous est offerte par l'article 10 des statuts,

Demandons l'inscription du projet de résolution suivant à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle prévue pour le 23 juin 2016 :

« *Le Comité directeur de la FFSA a, le 22 juin 2007, confié à Monsieur Jacques REGIS les missions de conseil et d'assistance suivantes auprès de Monsieur Nicolas DESCHAUX :*

- *Affaires internationales :*

Assistance dans la stratégie des positionnements FFSA à l'international.

Assistance dans les relations avec la FIA.

Assistance dans l'analyse des réglementations proposées à la FIA.

Assistance dans la formalisation de propositions à la FIA.

Assistance pour les relations avec les constructeurs impliqués dans des Championnats ou Séries FIA.

- *Grands Prix de France de Formule 1 :*

Stratégie de commercialisation et de négociation.

Assistance pour les relations avec Formula One Management, la FIA, les partenaires publics et privés.

Recherche et transfert à la FFSA d'éléments d'information relativement à l'organisation et à la promotion d'un Grand Prix.

Conseil en gestion et organisation.

- *Rallye de France*

Stratégie de commercialisation et de négociation.

Assistance pour les relations avec les partenaires publics et privés.

Recherche et transfert à la FFSA d'éléments d'information relativement à l'organisation et à la promotion d'un rallye d'ordre mondial.

Conseil en gestion et organisation.

Le Comité Directeur a également confié à Monsieur Jacques REGIS le même jour la mission de représenter la FFSA au Conseil Mondial et aux différentes Assemblées de la FIA, de représenter à l'extérieur la FFSA, et la mission de mener des « actions de contrôle pour le compte de la FFSA », dont la formalisation contractuelle et financière était annoncée.

Il était enfin précisé dans le procès-verbal du Comité directeur du 22 juin 2007 que « des rapports d'activité [seraient] transmis régulièrement à la FFSA. »

En conséquence, l'Assemblée générale ordonne la communication par Monsieur Nicolas DESCHAUX, en sa qualité de Président de la Fédération, de :

- *l'ensemble des contrats conclus entre Monsieur Jacques REGIS et la FFSA entre 2007 et 2016 au titre de l'ensemble de ses missions pour le compte de la Fédération,*
- *le montant exact versé annuellement de 2007 à 2016 à Monsieur Jacques REGIS, détaillé au titre de chacune de ses missions de conseil (notamment au titre des affaires internationales, du Grand Prix de France de Formule 1, et du Rallye de France) et de représentation,*
- *les rapports d'activités de Monsieur REGIS « régulièrement transmis à la Fédération ».*
- *le détail, pour chacune de ces prestations, des frais de réception et de déplacement.*

La communication de ces éléments sera accomplie par un envoi à chacune des Ligues Régionales, au siège desquelles les adhérents seront libres de les consulter, à la date du 30 juin 2016 au plus tard. »

A défaut d'inscription de cette résolution à l'ordre du jour de notre prochaine Assemblée, nous entendons convoquer une nouvelle Assemblée générale afin d'étudier cette question.

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

14 Signataires